

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 05 juin 2026
Convocation du 28 mai 2026

Date d’Affichage :

08 juin 2026

Nbre de Conseillers

en exercice : 33

Nbre de présents : 28

Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 4

Nbre d’excusé sans pouvoir : 1

Nbre d’absent : 0

Nombre de votants : 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDE, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mmes Suzanne LE TUAL, Angélique FIQUET, Sabrina AUBÉRY, Elfie THIBAUT, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER.

Excusés avec pouvoir : MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Florence LELIEVRE, Myriam HUAULT.

- M. CAVELIER avait donné procuration à M. GRIEU
- M. ANQUETIL avait donné procuration à M. ORAIN
- Mme LELIEVRE avait donné procuration à Mme GOUDAL-MANOURY
- Mme HUAULT avait donné procuration à M. POTIER

Excusé sans pouvoir :

- M. David DUHAMEL

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX
DE MATERIEL ENTRE LA VILLE DE BOLBEC ET
LE « CERCLE PIERRE DE COUBERTIN DE SEINE-MARITIME »**

Madame Isabelle GERVAIS donne lecture de son rapport

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L 1111-2 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l’article L2125-1-2 ;

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le projet de convention annexé à la présente délibération,

.../...

CONSIDERANT la demande en date du 5 mai 2026 de Monsieur Alain DELAMARE, Président du Comité Pierre de Coubertin de Seine Maritime, de mettre à disposition de l'association du matériel logistique (1 marabout) nécessaire à l'organisation de la seconde édition du trophée Pierre de Coubertin de croquet, qui se déroulera le dimanche 7 juin 2026 dans l'enceinte du château de Mirville,

CONSIDERANT l'invitation des associations sportives bolbécaises à participer à ce trophée de croquet,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser :

- la mise à disposition, à titre gracieux et selon ses disponibilités, du matériel et des moyens logistiques, à l'association "Cercle Coubertin de Seine Maritime", pour l'évènement précité ;
- monsieur le Maire, ou en l'absence, Madame la Première Adjointe à signer la convention ci-jointe, ainsi que toute pièce ou tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)
Le Maire,

Christophe DORÉ